

## ARC EN REVE

### Subvention de fonctionnement

#### CONVENTION 2010

#### **Entre**

Arc en Rêve, Centre d'Architecture, association Loi de 1901, représentée par M. François BARRE, son Président, domiciliée 7 rue Ferrère, 33 000 BORDEAUX,

#### **Et**

La Communauté Urbaine de BORDEAUX, représentée par son Président, Monsieur Vincent FELTESSE, dûment habilité aux fins des présentes par délibération n° 2010/ du Conseil de Communauté en date du 24 Septembre 2010, domiciliée à BORDEAUX, Esplanade Charles de Gaulle, 33076 BORDEAUX CEDEX.

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

#### **ARTICLE 1 : Objet de la convention**

Par délibération n° 2009/558 du 2 Octobre 2009, le Conseil de Communauté a autorisé la signature d'une convention cadre pluriannuelle d'une durée de trois ans avec l'association Arc en Rêve Centre d'Architecture.

Celle-ci prévoyait le versement d'une subvention de fonctionnement de la Communauté Urbaine de Bordeaux dans la limite d'une enveloppe globale de 825 000 € répartie sur les trois exercices (200 000 € en 2009, 275 000 € en 2010 et 350 000 € en 2011).

Conformément à cette convention cadre, la Communauté Urbaine de Bordeaux doit être sollicitée annuellement afin d'arrêter le montant de la subvention au regard du programme d'actions prévisionnel présenté par Arc en Rêve.

La présente convention a donc pour objet d'arrêter le montant de la subvention de fonctionnement pour l'exercice 2010 et d'en définir les modalités de versement.

#### **ARTICLE 2 : Montant de la subvention de fonctionnement 2010**

Au regard du budget prévisionnel de l'association ci-annexé, le montant de la subvention de fonctionnement pour l'exercice 2010 est arrêté à 275 000 €.

Cette subvention ne pourra, en aucun cas, être réévalué pour quelque motif que ce soit.

### **ARTICLE 3 : Modalités de versement de la subvention communautaire**

La subvention sera versée selon les modalités ci-après :

- un premier acompte de 80 %, soit la somme de 220 000 €, dès l'entrée en vigueur de la présente convention,
- le solde de 20 % soit la somme de 55 000 € à réception des documents suivants :
  - les bilan, compte de résultat et annexes détaillées, certifiés conformes par un Commissaire aux comptes. Le compte de résultat doit pouvoir être comparé au budget prévisionnel fourni par l'association lors de sa demande de subvention,
  - le budget définitif certifié conforme des actions prévues au programme annuel, à comparer au budget prévisionnel fourni par l'association lors de sa demande de subvention,
  - le rapport annuel d'activités détaillé de l'association et un rapport d'activités détaillé des actions du programme,
  - une note de commentaires expliquant, le cas échéant, les variations constatées sur les principaux postes de dépenses et de recettes entre le budget prévisionnel présenté par l'association et son budget définitif certifié,
  - les copies des décisions des aides obtenues auprès des autres partenaires publics.

### **ARTICLE 4 : Obligations de l'association**

L'association s'engage à fournir à la Communauté Urbaine de Bordeaux :

- au 31 mars 2011 au plus tard, un compte rendu d'activité provisoire faisant état des conditions de réalisation du programme de l'année 2010 et éventuellement des écarts par rapport aux objectifs initiaux,
- au 30 juin 2011 au plus tard, les comptes définitifs de l'exercice 2010, ainsi qu'un bilan d'activité détaillé par action.

L'association s'engage en outre :

- à venir présenter, sur simple demande de la Communauté Urbaine de Bordeaux, devant les membres des commissions compétentes, le bilan des actions réalisées au cours de l'année 2010 ainsi que le bilan financier de l'exercice,
- à faciliter le contrôle, par les services de la Communauté Urbaine de Bordeaux, de la réalisation des actions, notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables de l'association,
- à faire connaître à la Communauté Urbaine de Bordeaux tous les changements intervenus dans son administration ou sa direction et transmettre à la CUB ses statuts actualisés.

Enfin, elle s'engage à faire figurer le logo de la Communauté Urbaine de Bordeaux sur tous les documents et supports afférents au programme d'actions validé. La Communauté Urbaine de Bordeaux pourra ponctuellement et à sa demande, être autorisée à utiliser une partie desdits supports pour ses propres actions de communication (insertion éventuelle sur son site internet par exemple).

#### **ARTICLE 5 : Affectation de la participation**

Toute contribution inutilisée ou utilisée non conformément à son objet devra être remboursée par le Maître d'Ouvrage.

Arc en Rêve s'interdit, en outre, de reverser tout ou partie de la subvention précitée à d'autres associations, sociétés et collectivités.

#### **ARTICLE 6 : Clause de publicité**

Le soutien apporté par la Communauté Urbaine de Bordeaux devra être mentionné sur les panneaux et documents d'information destinés au public, ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique qui pourrait être organisée.

#### **ARTICLE 7 : Litiges**

Les litiges pouvant naître de l'exécution de la présente convention seront portés devant le Tribunal Administratif de Bordeaux.

Fait à BORDEAUX, le

**Pour Arc en Rêve,  
Le Président,**

**François BARRE**

**Pour la Communauté Urbaine de Bordeaux  
Le Président,**

**Vincent FELTESSE**

**Budget prévisionnel 2010**  
**révision au CA du 31 mai 2010**  
**assemblée générale du 21 juin 2010**

<b>LIBELLE</b>	<b>CHARGES</b>
<b>1 - EXPOSITIONS / CONFERENCES / EDITIONS</b>	<b>euros</b>
<b>1-1- Prestations achetées</b>	
(diffusion info., droits d'auteurs, transport et assurance, missions réception, dossier+voyages de presse, honoraires, réalisation technique+matériaux, travx photo.+audio, frais administratifs)	
Exposition 1> Renzo Piano / Répons	105 000
Exposition 2>BIG, architectes danois	90 000
Architecture d'ici > Arsène Henry / Triaud	7 000
Portrait d'agence > Du Besset / Lyon	20 000
Carte blanche > jeune architecture	10 000
Grande Conférence > Piano	14 475
Autres conférences (dont projet grande conférence Lacaton Vassal)	15 000
Déplacements	4 000
Honoraires projets	50 000
Divers et imprévus	10 000
<b>sous-total prestations achetées</b>	<b>325 475</b>
<b>1-2- Charges de personnel</b>	
Prospective / programmation	75 000
Commissariat / dir. artistique / prod. evts associé	30 333
Conception réalisation : scénographie/graphisme/conduite projet	95 067
Mise en œuvre : trav. d'exé. et suivi de fab./coord. tech.	35 167
Valorisation : diffusion / com. (rel press+rel. Publique +info public+secret.)	70 867
Régie technique et maintenance	57 800
Surveillance-accueil (surveillants/ 4x20h)	49 000
Documentation	28 100
<b>sous-total charges de personnel</b>	<b>441 333</b>
<b>1-3- Actions spéciales</b>	
Livre insiders	15 000
Colloque Ville & Littérature	25 000
Colloque design report 2011	0
Prix architecture & patrimoine aquitaine euskadi navarre # 1	100 000
Scénographie + régie Club Ville Aménagement (coûts techniques)	30 000
Divers communication culturelle	35 000
City vision phase 2	5 000
Portraits d'aggllo >parcours / édition (coûts spécifiques)	50 000
Agora (Kraiser/H14 + MP#3/H14+ projection-rencontre Piano-Djibaou/Entrepôt)	20 000
Projet critique architecturale	5 000
<b>sous-total actions spéciales</b>	<b>285 000</b>
<b>2 - ACTION EDUCATIVE + FORMATION + MEDIATION</b>	
<b>2-1- Prestations achetées</b>	
Divers matériaux, fabrication, fournitures	10 000
Les cafés de l'architecture (4)	10 000
Honoraires	10 000
Formation / Interventions	15 000
<b>sous-total prestations achetées</b>	<b>45 000</b>
<b>2-2- Charges de personnel</b>	
Conception projets et outils pédagogiques, coordination	59 533
Animations milieu scolaire et quartiers	57 000
Visites commentées	26 000
Réalisation des supports d'animation graphisme + inst. tech.	9 733
<b>sous-total charges de personnel atelier pédago.</b>	<b>152 267</b>
<b>TOTAL CHARGES A REPORTER (I+II)</b>	<b>1 249 075</b>



**Budget prévisionnel 2010**  
révision au CA du 31 mai 2010  
assemblée générale du 21 juin 2010

<b>LIBELLE</b>	<b>CHARGES</b>
Report de charges	249 075
<b>3 - FONCTIONNEMENT GENERAL</b>	
<b>3-1- Frais généraux</b>	
Travaux impressions et autres	10 000
Fourniture et petit équipement	12 000
Fournitures administratives	13 000
location copieur et machine à affranchir	16 000
Entretien mobilier et immobilier (dnt véhicule)	6 000
Maintenance (parc informatique + serveur)	32 000
Assurances	8 000
Formation	5 000
Documentation / abonnement	5 000
Honoraires administratifs	45 000
Annonces - cadeaux - divers - dons éditions	1 500
Transports - déplacements	4 000
Missions réceptions	3 500
Affranchissements	9 000
Téléphone - télécopies - internet	12 000
Achat éditions	2 000
Autres taxes et divers	8 000
Loyer mairie de Bordeaux	195 000
<b>sous-total frais généraux</b>	<b>387 000</b>
<b>3-2- Charges de personnel</b>	
Direction	88 667
Administration générale / gestion du personnel/ logistique	71 200
Assistante de gestion	18 300
Comptabilité	18 600
Secrétariat	12 500
Accueil - Standard	32 400
Divers CDD événementiel	25 000
Réalisation graphique doc institutionnels	9 733
Veille audiovisuelle informatique + maintenance	19 333
Développement des projets	14 867
<i>Application convention collective / prévision</i>	12 000
<b>sous-total charges de personnel</b>	<b>322 600</b>
<b>3-3- Divers</b>	
Charges financières et exceptionnelles	10 620
Dotations amortissements et provisions	48 000
<b>sous-total divers</b>	<b>58 620</b>
<b>III - SOUS-TOTAL FONCTIONNEMENT GENERAL</b>	<b>768 220</b>
<b>4 -PROSPECTION</b>	
Mission d'études pour le colloque design et pour Villes balnéaires	10 000
<b>IV - SOUS-TOTAL PROSPECTION</b>	<b>10 000</b>
<b>TOTAL CHARGES (I+II+III+IV)</b>	<b>2 027 295</b>

4

**Budget prévisionnel 2010**  
**révision au CA du 31 mai 2010**  
**assemblée générale du 21 juin 2010**

<b>LIBELLE</b>	<b>PRODUITS</b>
	euros
<b>1 - SUBVENTIONS</b>	
Mairie de Bordeaux	800 000
Ministère de la Culture - programme expo. et fonctiont (DRAC)	138 000
Ministère de la Culture - médiation culturelle (DRAC)	21 000
Ministère de la Culture - mise en oeuvre du programme d'actions éducatives (DRAC)	3 760
Ministère de la Culture - résidence critique architecturale	5 000
Communauté urbaine de Bordeaux	275 000
Conseil Régional Aquitaine	45 000
<i>Autres subventions (Conseil Régional projets transfrontaliers)</i>	<i>100 000</i>
<b>2 - PRESTATIONS</b>	
Ventes éditions	15 000
Formation / Expertise	22 200
Animation/médiation	63 000
Partenariat Club Ville Aménagement	46 997
Partenariat Aquitanis	40 000
<i>Autres prestations (coproductions, partenariats privés)</i>	<i>24 000</i>
<b>3 - AUTRES PRODUITS</b>	
Mécénat (convention de partenariats)	80 000
<i>Mécénat (recherche)</i>	<i>203 874</i>
Remboursements CAE (pôle emploi)	70 000
Reprise provisions sudoé	40 569
<b>4 - PRODUITS ANNEXES</b>	
Cotisations	500
Produits divers de gestion	15 000
Remboursements repas vernissage et divers	16 871
Produits exceptionnels (dettes mutations)	1 524
<b>TOTAL PRODUITS (I+II+III+ IV)</b>	<b>2 027 295</b>

**RESULTAT**

**0**